

Nombre de membres	16
Membres présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20230913-DEL-2023-38-DE
Date de télétransmission : 15/09/2023
Date de réception préfecture : 15/09/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 6 septembre 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-38

OBJET : PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027 CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE ANIMATION DU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPÉENS 2021-2027 DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Président rappelle que :

- le PETR du Pays Monts et Barrages en tant que structure porteuse du GAL anime des programmes européens et qu'il y consacrerait en 2023 1 ETP, réparti sur deux chargés de mission déjà en poste,
- dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025. L'animation de la Stratégie locale de Développement pour la période de programmation européenne 2021-2027 est inscrite dans le contrat,
- le plan de financement initial doit être modifié pour tenir compte de nouveaux éléments (précisions apportées sur les modalités d'aides régionales et européennes depuis les délibérations initiales, réduction des dépenses de communication).

Il est donc proposé de solliciter les soutiens financiers auprès du GAL Monts et Barrages et de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023, selon le plan de financement actualisé suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux
Animation SLD - Animatrice/gestionnaire fonds européens (0,7 ETP)		Autofinancement PETR	12 609,24 €	20,00%
Frais salariaux 2023	35 287,00 €			
Frais de mission 2023 (forfait de 4 %)	1 411,48 €	Région Nouvelle-Aquitaine	7 000,00 €	11,10%
Animation SLD - Chef de projet (0,3 ETP)		LEADER 23/27	43 436,96 €	68,90%
Frais salariaux 2023	16 432,50 €			
Frais de mission 2023 (forfait de 4 %)	657,30 €			
Frais de structure (forfait de 15 %)	7 757,93 €			
Communication				
Création et impression supports, événements	1 500,00 €			
Total	63 046,21 €	Total	63 046,21 €	100,00%

Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 2022-51 et 2022-53.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté, autorisent le Président à solliciter les subventions auprès du GAL Monts et Barrages et de la Région Nouvelle-Aquitaine et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

